

# Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

## Séance du Lundi 29 Février 2016

**Présents** : Emmanuel Eloré, Fabrice Coquet, Rozenn Ngassa, Gérard Canto, Catherine Gautier, Arnaud Tropée Pascale Bréhant, Jean-François Menant, Lénéaig L'Héréec, Laurent Juin, Irène Cloteau, Maxime Poiteaux.

**Absents Excusés** : Delphine Gamichon

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : Laurent Juin

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal (séance du 25.01.2016).

### 1) Urbanisme : Prescription Révision PLU

Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU. En effet, il apparait indispensable de réviser le PLU pour :

- \* Le rendre conforme au nouveau SCOT approuvé en juillet 2015,
- \* Le rendre conforme aux dispositions dites Grenelle 1 et Grenelle 2,
- \* Faire évoluer l'actuel règlement,
- \* Faire évoluer le périmètre de zones,
- \* Favoriser le développement commercial de l'Ecoparc de haute Bretagne situé sur le territoire communal,
- \* Redéfinir les intentions de développement urbain,
- \* Protéger et mettre en valeur l'environnement et les zones d'intérêt paysager,
- \* Définir le rôle et l'avenir des hameaux,
- \* Définir et préserver les espaces agricoles

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide :

- \* de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal,
- \* de valider les objectifs poursuivis pour la révision du PLU exposés ci-dessus par Monsieur le Maire,
- \* de fixer les modalités de concertation
  - articles dans le bulletin municipal
  - informations sur le site internet de la commune
  - réunion publique avec la population
  - dossier disponible en mairie
  - registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision du PLU. A ce titre, le conseil municipal valide le cahier des charges de consultation.

## 2) Préparation Budget Primitif 2016

### FONCTIONNEMENT

#### **\* Ecole Les Prés Vert : Participation Commune Aubigné**

Considérant que le coût par élève en maternelle est de **881.85€** et que celui en primaire s'élève **361.66€** (compte administratif 2015), le conseil municipal demande à la commune d'Aubigné de participer aux dépenses de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Aubigné et scolarisés à l'école publique d'Andouillé Neuville.

La participation est fixée à hauteur de **100%** du coût par élève.

#### **\* Subventions**

Le conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'exercice 2016 les subventions suivantes :

##### **Associations communales**

ASSO PARENTS D'ELEVES ANDOUILLE	300.00 €
COMITE DES FETES	500.00 €
FOOTBALL CLUB ANDOLEEN	500.00 €
CLSA	200.00 €
ESPACE JEUX L'ILOT CALIN	400.00 €
INUTILE COMME LA PLUIE	200.00 €
ACCA	100.00 €
UNION ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €
LA ROUE ANDOLEENNE - COURSE CYCLISTE	500.00 €
ATELIER CREATIF - FETE DE LA MUSIQUE	400.00 €
OCCE - ACTIVITES EXTRASCOLAIRES	1500.00€

##### **Autres Associations**

FAMILLES RURALES - ALSH		18930.00 €
FAMILLES RURALES - COORDONNATEUR TAP		1916.00 €
OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS		1400.00 €
ILLE ET DEVELOPPEMENT		350.00 €
ACSE 175	853 hab * 0.25 € = 213.25	214.00 €
ADMR	853 hab * 0.62 € = 528.86	529.00 €
COMICE AGRICOLE CANTON	853 hab * 0.47 € = 400.91	401.00 €

### INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2016 les investissements suivants

Création chemin communal	2 000.00 euros
Toiture Salle des Fêtes	12 335.00 euros (subvention : 5 000 euros)
Chauffage Ecole	26 725.03 euros (demande subvention DETR : 8 908 euros)
Etude Eglise	15 554.40 euros (subvention : 4 666 euros)

Etude Révision PLU	12 000.00 euros
Investissements scolaires	2 200.00 euros
Réhabilitation Logements	

**- Habitation 2 Impasse du Presbytère = demande de devis**

Concernant le départ de Monsieur Larguier Patrice, au 31 Janvier 2016, du logement communal, sis 2 Impasse du Presbytère le 31 Janvier 2016, Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus les éléments suivants :

- l'indifférence de Mr Larguier face aux nombreux courriers et appels téléphoniques afin de convenir d'un rendez-vous pour établir l'état des lieux,
- Monsieur Larguier ne s'est présenté que le 12 Février 2016, date de remise des clés du logement,
- il ressort de l'état des lieux une dégradation générale et importante de l'habitation.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- \* que Monsieur Larguier est redevable du paiement du loyer de Février 2016,
- \* que la caution ne sera pas remboursée totalement (caution d'un montant de 1000 euros).

La question du remboursement partiel ou non de la caution sera traitée à la prochaine séance après avoir étudié le coût des devis relatifs aux frais de remis en état du logement imputables au locataire.

**- Chauffages Immeuble Rue de La Vallée = demande de devis**

### **3) Location Logement Communal 6 Rue de la Vallée**

Monsieur le Maire informe les Elus que MM CANU réalisent des travaux d'aménagement dans leur maison située en cette commune au 9 rue du Moulin. A ce titre, ils sont à la recherche d'un logement pendant la durée desdits travaux.

En conséquence, le conseil municipal décide de louer à MM CANU, du 01 Mars 2016 au 30 Juin 2016, le logement communal situé 6 rue de la Vallée moyennant un loyer mensuel de 490 euros (pas de dépôt de garantie).

### **4) Demande Acquisition Parcelle Communale**

Monsieur le Maire informe les Elus que Mme SARRIAU Virginie et Mr THOMAS Vincent, domiciliés en cette commune 9 Allée Saint Melaine, souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale située à côté de leur maison.

Sous réserve qu'il n'existe aucune contrainte de réseaux, il est décidé de vendre aux intéressés ladite parcelle et de fixer le prix de vente à hauteur de 50 E / m<sup>2</sup>.

Les honoraires et frais divers liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs.

### **5) Location Salle des Fêtes : Pénalités perte crochets magnétiques de suspension**

Monsieur le Maire informe les Elus que désormais des crochets magnétiques de suspension sont mis à la disposition de toute personne ou association qui loue la salle des

fêtes. Ces crochets permettent aux utilisateurs de la salle de la décorer sans la dégrader. Il est alors prévu d'appliquer une pénalité de 5 euros par crochet manquant.

## **6) Enquête Publique Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet : Avis du Conseil Municipal**

Dans le cadre de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) relatif au contrat territorial du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet (volet milieux quatiques), le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

## **7) Réforme Territoriale : Projet de Gouvernance**

Dans le cadre de la Réforme Territoriale, le nouvel EPCI qui sera issu de la fusion du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné aura à définir une nouvelle gouvernance. Le nombre et la répartition des sièges entre les Communes seront fixés selon les modalités prévues par l'article L 52-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
En conséquence, chaque Conseil Municipal du nouvel EPCI doit émettre un avis concernant l'application du Droit Commun ou d'un Accord Local.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour l'application du Droit Commun.

## **8) Questions Diverses**

### \* Réunion Commissions

- Assainissement 17 Mars 2016 à 20h00
- Finances 14 Mars 2016 à 19h00
- CCAS 22 Mars 2016 à 18h00

\* Réunion Publique 31 Mars 2016 à 20h00 = Réunion de Préparation le 14 Mars 2016 à 20h30

\* Réserve Terre Lotissement Le Verger (Eclairage Public faible dans le lotissement)

\* Demande de Mme Deguillard : Aménagement Accès

\* Courrier Mr Rocher

\* Intervention Formateur ARIC

\* Installations classées pour la protection de l'environnement GAEC DES VOSGELINS  
Consultation du Public du 29.02 au 26.03.2016 : Avis du Conseil Municipal à la prochaine séance

\* Prochaine Séance le 21 Mars 2016

Séance levée à 22h30



